



PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE GENILAC

BILAN DE LA CONCERTATION

La commune de Genilac prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme par délibération en date du 09 juillet 2014. Consécutivement à la transformation de Saint-Etienne Métropole en communauté urbaine le 01 janvier 2016, la commune a demandé à la communauté urbaine de poursuivre et d'achever la procédure de révision engagée, ce que Saint-Etienne Métropole a accepté le 04 février 2016.

Conformément aux articles L. 103-2 et suivants du code de l'urbanisme, une concertation continue a été mise en œuvre tout au long du processus de révision du PLU. La procédure de révision arrivant à son terme, il convient désormais d'établir le bilan de cette concertation dont les modalités ont été définies dans la délibération communale du 09 juillet 2014.

Les modalités de concertation y sont établies de la façon suivante :

- Affichage de la délibération prescrivant la révision du PLU pendant toute la durée de l'étude,
- Parution d'articles dans la presse locale ainsi que dans le bulletin municipal
- Expositions publiques avant que le PLU ne soit arrêté
- Affichage dans les lieux publics
- Dossier disponible en mairie pour consultation
- Communication sur le site internet de la commune
- Publication dans les « flash infos » ainsi que dans le bulletin municipal

Moyens mis en place pour que le public et toute personne intéressée puisse s'exprimer :

- Mise à disposition en mairie d'un registre pour permettre à toutes personnes d'effectuer des observations écrites
- Mise à disposition du public d'un ensemble de documents consultables
- Organisation de réunions publiques, réunions débats et réunions thématiques, ainsi que des réunions de quartiers avec la population, ouverte à tous, et dont une communication préalable de l'objet, de la date et du lieu sera assurée.

1 – Le déroulement de la concertation

Pendant toute la procédure d'élaboration du PLU, la commune et Saint-Etienne Métropole ont renseigné et recueilli les observations de la population selon les moyens prévus par la délibération du 09 juillet 2014.

Affichage de la délibération prescrivant la révision du PLU

La délibération du 09 juillet 2014 a été affichée de façon permanente en mairie et à compter du 04 février 2016 à Saint-Etienne Métropole.

Parutions d'articles dans la presse locale ainsi que dans le bulletin municipal – Publication dans les « flash infos » ainsi que dans le bulletin municipal

Presse locale :

En janvier 2015, l'article de La Tribune - Le Progrès réalisé à l'occasion de la présentation des vœux du maire de Genilac mentionne la révision en cours du PLU.

Flash infos :

Le flash info était une brève mensuelle, éditée par la commune et diffusée en boîte à lettres. Le N°28 de juin 2015 annonce dans son édito les premières réunions du PLU.

L'édition et la distribution de « flash infos » a été arrêtée par la commune à l'été 2015. Le numéro de juin a été le dernier.

Bulletin municipal :

Le bulletin municipal est édité 2 fois par an à 1600 exemplaires et diffusé en boîte à lettres

- 2014 n°92 :
 - Editorial (annonce du lancement de la révision du PLU)
 - Dossier : « Urbanisme, un enjeu communal déterminant. Stratégie de mise en œuvre »
- 2015 n°93 :

- Editorial (rappel du début du travail sur la révision du PLU)
- Brève : annonce d'une consultation en mairie sur l'exposition publique « Etude globale d'aménagement des bourgs »
- 2015 n°94 :
 - Editorial (rappel de la révision en cours)
 - Dossier : « Révision du Plan Local d'Urbanisme, dessiner l'avenir de Genilac », annonce d'une réunion publique le 16 novembre 2015 ayant pour objet la présentation du diagnostic.
- 2016 n°95 :
 - Article « Révision du PLU suite : le PADD »

Expositions publiques

Trois expositions publiques ont eu lieu en mairie

- Exposition 1 : Etude d'aménagement global des bourgs de Genilac
Elle s'est déroulée du 16 février 2015 au 28 février 2015. Elle était composée de 6 panneaux qui présentaient :
 - Les objectifs et la méthodologie de l'étude ainsi que les enjeux communaux
 - Les réflexions préalables qui ont motivé l'étude
 - Les enjeux sur le Bourg centre
 - Les enjeux sur Le Sardon et La Cula
 - Les enjeux patrimoniaux du Bourg centre
 - Les enjeux en matière de déplacement pour relier les 3 pôles et diversifier les modes de déplacements
- Exposition 2 : Qu'est-ce qu'un PLU ?
Elle s'est déroulée du 29 septembre 2015 au 04 décembre 2015. Elle était composée de 4 panneaux qui présentaient :
 - Les principes des PLU : pour qui, pourquoi, comment
 - Le contenu d'un PLU et les principales zones
 - La démarche et les différentes étapes de la révision d'un PLU
 - Le contexte dans lequel la révision s'effectue
- Exposition 3 : Le projet de PLU de Genilac
Elle s'est déroulée du 11 mai 2017 au 02 juin 2017. Elle était composée de 5 panneaux qui présentaient :
 - le nouveau contexte communautaire sur les PLU
 - le PADD
 - les OAP
 - le zonage schématisé (2 panneaux)

Ces expositions ont été annoncées par 2 panneaux lumineux, affiches et par distribution de prospectus dans les boîtes aux lettres.

Affichage dans les lieux publics

L'affichage dans les lieux publics a été utilisé de façon systématique pour annoncer la tenue des réunions publiques, des expositions en mairie et des « ateliers du PADD ». Il consiste en l'édition de 28 affiches, de formats A3 et A4, selon le lieu d'affichage.

L'affichage a été effectué sur les sites suivants : Mairie, Mairie annexe, Maison des Bourdonnes, Salle de quartier du Sardon, Poste, écoles, commerces, périscolaires et 9 panneaux d'affichage communal (diffus, intersections de voies).

Dossier disponible en mairie pour consultation – Mise à disposition d'un ensemble de documents consultables par tous

Les documents constituant le dossier mis à disposition sont consultables par le public en mairie de Genilac auprès du service urbanisme depuis le 30 septembre 2015. Ce dossier a été régulièrement alimenté au fur et à mesure de l'avancement de la procédure de révision. Il comprend notamment :

- les délibérations :
 - Délibération de la commune de Genilac du 09 juillet 2014 prescrivant la révision du PLU
 - Délibération de Saint-Etienne Métropole du 04 février 2016 : poursuite et achèvement des procédures d'élaboration et d'évolution d'un PLU ou document en tenant lieu engagées avant le 1^{er} janvier 2016
 - Délibération du Conseil municipal de Genilac du 06 mars 2016 : débat sur les orientations générales du PADD
 - Délibération de Saint-Etienne Métropole du 11 mai 2016 : débat sur les orientations générales du PADD
- Le porter à connaissance de l'Etat
- Les comptes-rendus de chaque réunion publique, avec leur diaporama de présentation associé
- Les comptes-rendus des 3 ateliers du PADD, avec leur diaporama de présentation associé
- Le PADD

Communication sur le site internet de la commune

Les invitations aux réunions publiques ont été publiées sur la page d'accueil du site internet de la commune.

Un onglet dédié à la révision du PLU est régulièrement mis à jour (<http://www.genilac.fr/page.php?idchap=49&idpage=515>). Les objectifs et les enjeux de la révision du PLU y sont présentés. Les supports utilisés lors des réunions publiques et des ateliers de quartiers y sont notamment téléchargeables ainsi que les comptes-rendus, le dossier PLU du bulletin municipal, etc...

Registre mis à disposition pour permettre à toutes personnes d'effectuer des observations écrites

Un registre pour recueillir les observations du public a été mis en place en mairie auprès du service urbanisme depuis le 10 juillet 2014. Seules deux observations y ont été consignées.

Un second registre a été ouvert au siège de la communauté urbaine de Saint-Etienne Métropole à compter du 1^{er} juillet 2016. Aucune observation n'y a été consignée.

Un cahier de concertation, non prévu initialement dans les modalités de concertation, a été mis à disposition du public lors de l'exposition n°1. Une dizaine d'observations y ont été consignées, dont la majorité a trait à des questions de circulation et de stationnement.

Réunions Publiques

Quatre réunions publiques ont été organisées. Chacune de ces réunions a été annoncée par 2 panneaux lumineux, voie d'affiches et sur le site internet de la commune. La réunion n°2 a également été annoncée dans la presse locale (La Tribune-Le Progrès) et le bulletin municipal. Les réunions 1, 3 et 4 ont aussi été annoncées par prospectus distribués dans les boîtes aux lettres.

- Réunion publique n° 1 :
Cette réunion avait pour objet de présenter et d'informer sur la démarche de révision du PLU

Cette réunion s'est déroulée le 29 septembre 2015 en mairie de Genilac. Elle a rassemblé environ 180 personnes.

- Réunion publique n° 2 :
Cette réunion avait pour objet de présenter et de partager le diagnostic effectué dans le cadre de la révision du PLU.
Cette réunion s'est déroulée le 16 novembre 2015 dans la salle des Bourdonnes à Genilac. Elle a rassemblé environ 120 personnes.
- Réunion publique n° 3 :
Cette réunion avait pour objet de présenter le PADD.
Cette réunion s'est déroulée le 22 juin 2016 en mairie de Genilac. Elle a rassemblé environ 50 personnes.
- Réunion publique n° 4 :
Cette réunion avait pour objet de rappeler le nouveau cadre institutionnel dans lequel se conduit désormais la planification urbaine, et de présenter le projet de PLU avant son arrêt programmé fin juin 2017.
Cette réunion s'est déroulée le 10 mai 2017 dans la salle des Bourdonnes à Genilac. Elle a rassemblé environ 100 personnes.



Pour les personnes ne pouvant assister à ces réunions publiques, les comptes-rendus ainsi que les diaporamas projetés ont été mis à disposition en mairie et sur le site internet de la commune.

Chacune de ces réunions était suivie de débats selon le schéma suivant : après une présentation par l'agence d'urbanisme EPURES, les participants étaient invités à formuler leurs observations, objections, à poser des questions auxquelles les élus communaux ou communautaires présents, ou les techniciens (Agence d'urbanisme, fonctionnaires, etc.) apportaient des réponses ou des précisions.

Lors de chaque réunion publique, il a été rappelé la possibilité de consigner ses observations dans le registre mis en place à cet effet en mairie auprès du service urbanisme.

Réunions thématiques

Deux réunions thématiques ont été organisées le 23 mars 2017, entre 18H et 20 h, à la salle des Bourdonnes à Genilac. Ces réunions d'une durée d'une heure environ chacune portaient sur des

thèmes ayant une incidence forte sur le PLU et les projets des habitants. Elles ont réuni environ 40 personnes chacune.

La première réunion thématique portait sur l'incidence du risque d'inondation dans les projets d'aménagements. Elle mettait en évidence le rôle des zones humides, des ripisylves et la nécessité de leur préservation. Elle expliquait l'identification des enjeux sur le territoire grâce à l'étude sur les cours, d'eau, les axes de ruissellement et les zones humides réalisées sur le territoire communal.

La seconde réunion avait pour vocation d'expliquer l'influence de la prise en compte du risque minier sur les documents d'urbanisme. Après un rappel historique sur l'exploitation du charbon dans le bassin stéphanois, et notamment la vallée du Gier, la méthodologie des Plan de Prévention des Risques Miniers était présentée. L'articulation entre ce document et le PLU était expliquée.

L'animation de ces deux réunions thématiques était assurée par les services de la communauté urbaine, qui ont répondu aux questions du public.

L'information sur la tenue de ces réunions thématiques a été effectuée par 2 panneaux lumineux, voie d'affichage et sur le site internet de la commune.

Réunions de quartiers

Trois réunions ont été organisées pour permettre aux habitants des 3 pôles communaux de participer à l'élaboration du PADD. Ces réunions ont été imaginées sous forme d'ateliers participatifs, afin de permettre d'échanger, de débattre et d'établir des propositions constructives pour enrichir le projet de PADD.

Ils consistaient en un rappel des enjeux sur le quartier et de la portée du PADD dans un PLU, en une exposition des orientations envisagées dans le PADD sur leur quartier, et enfin en un travail sur table avec les habitants pour qu'ils puissent s'exprimer et donner leur avis sur ces éléments de projets (1 habitant par table présentait une synthèse de leurs avis à l'ensemble des participants). Ces rencontres ont regroupé au total environ 150 personnes.

- Atelier du PADD à la Cula.
Cette rencontre a eu lieu le 27 janvier 2016 à la salle de La Cula. Elle a réuni environ 50 personnes.
- Atelier du PADD du Bourg centre.
Cette rencontre a eu lieu le 20 janvier 2016 à la salle des Bourdonnes. Elle a réuni environ 50 personnes.
- Atelier du PADD du Sardon.
Cette rencontre a eu lieu le 14 janvier 2016 à la salle du Sardon. Elle a réuni environ 50 personnes.



Le planning des ateliers a été annoncé par affichage, prospectus dans les boîtes aux lettres, sur deux panneaux lumineux et sur le site internet de la commune.

Réunion avec les agriculteurs

Une rencontre a été organisée avec les agriculteurs présents sur le territoire communal en partenariat avec la Chambre d'agriculture le 09 octobre 2015.

L'objectif de cette réunion était de partager avec les exploitants agricoles un portrait de l'activité agricole et de voir s'ils en ont la même représentation. Il s'agissait également de connaître les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien dans le fonctionnement communal et le devenir de leur exploitation, afin d'intégrer certains paramètres dans le PADD et le PLU : éviter la poursuite du mitage urbain préjudiciable à l'agriculture, préserver les bâtiments agricoles et leur évolution.

20 agriculteurs ont participé à cette rencontre qui s'est tenue en mairie de Genilac.

2 – Le bilan de l'efficacité des procédures et outils de concertation mis en place

Mise à disposition d'un registre	Bilan moyen. Deux observations dans le registre en commune et aucune dans celui au siège de St Etienne Métropole. Les habitants ou propriétaires ont visiblement préféré adresses des courriers au Maire de la commune et au Président de Saint-Etienne Métropole. Ils n'ont sans doute pas souhaité afficher publiquement leurs demandes dès lors qu'elles ont trait à des souhaits de rendre constructibles des parcelles leur appartenant. On note que le cahier de concertation ouvert spécifiquement pendant la durée de l'exposition n°1 comporte 10 observations de portée plus générale mais essentiellement axées sur les problèmes de circulation et de stationnement.
Expositions publiques	Bilan positif. Les trois expositions présentes dans le hall de la mairie ont été vues et consultées par de nombreuses personnes. Seule la première exposition a amené des observations.
Réunions publiques	Bilan très positif. Ces réunions ont connu une grande affluence liée à la bonne publicité faite pour leur tenue. La participation du public a été active et les débats nourris. Les quatre réunions répondant chacune à des temps forts du processus de révision du PLU ont permis de présenter progressivement l'avancement du projet. Alors que les courriers contiennent essentiellement des demandes personnelles, les questions posées en réunion publique sont de portée plus générale.
Articles dans la presse, Flash info, le bulletin municipal	Bilan très positif. Les éditoriaux, articles et dossiers parus dans le bulletin municipal ont permis une information régulière et constante des habitants. L'arrêt de l'édition de Flash info en juin 2015 n'a pas eu d'incidence sur le niveau d'information car elle a été remplacée par une information par prospectus éditée à 1600 exemplaires diffusés en boîtes aux lettres pour informer de la tenue des réunions publiques. La presse s'est peu intéressée à la révision du PLU de Genilac.
Affichage de la délibération et affichage dans les lieux publics	Bilan positif. L'affichage de la délibération a sans doute eu peu d'influence dans la concertation, il a néanmoins été réalisé. L'affichage dans les lieux publics et aux principales intersections des informations relatives aux réunions publiques et expositions publiques a eu plus d'incidence, comme en témoigne la fréquentation du public. Il a par ailleurs été renforcé par la diffusion en boîtes aux lettres de prospectus et par l'affichage sur deux panneaux lumineux.
Réunions de quartiers Ateliers du PADD	Bilan très positif. La méthodologie participative utilisée a permis de faire de ces rencontres des moments citoyens très productifs, qui ont permis à chacun de s'exprimer mais aussi de synthétiser des avis pour tendre vers des propositions collectives.

Réunions thématiques	Bilan positif. Les deux réunions thématiques sur le risque inondable et le risque minier ont constitué un moyen pour attirer l'attention des habitants sur l'impact de ces deux risques sur leur sécurité et donc de la nécessité de les prendre en compte dans le PLU.
Réunion avec les agriculteurs	Bilan très positif. Cette réunion a permis de partager une vision des enjeux du territoire avec les agriculteurs, essentielle dans la cadre du projet de PLU qui envisage de classer en zone agricole une superficie importante de terres actuellement constructibles.
Mise à disposition du public d'un dossier	Bilan moyen. Le dossier n'a a été que ponctuellement consulté et utilisé, le public ayant sans doute préféré rencontrer les élus directement et consulter les documents sur le site internet de la commune.
Communication sur le site internet de la commune	Bilan positif. Les éléments mis à disposition ont été régulièrement consultés (plus de 1100 connexions) comme en témoignent des questions formulées lors des réunions publiques

3 - La synthèse des observations recueillies :

Les observations écrites des habitants et/ou propriétaires (environ 35 au total, par courrier et dans les registres) ressortent majoritairement de deux types de préoccupation :

- Des demandes de classement de terrains actuellement inconstructibles, en zones agricole ou naturelle, en zones constructibles
- Des demandes de maintien de terrain actuellement constructibles en zone constructibles

Ces demandes ont été étudiées mais il n'a généralement pas été possible d'y répondre favorablement car elles sont en contradiction avec les orientations du PADD et du SCoT Sud-Loire, qui demande de regrouper l'habitat dans les centralités pour éviter l'étalement urbain. La prise en compte des risques (notamment minier) ou des enjeux écologiques et agricoles a amené à apporter aussi des réponses négatives.

Ces demandes sont le reflet de la forte pression foncière identifiée sur cette commune.

Le cahier de concertation correspondant à la période de la première exposition publique fait apparaître de nombreuses interrogations sur la question du stationnement et de la circulation automobile.

Une réponse partielle a pu être apportée par la création d'emplacements réservés.

Lors des réunions publiques ont été soulevées principalement des interrogations sur :

- L'impact du risque minier sur les biens
Le PLU s'efforce de prendre en compte ce risque par anticipation sur le futur PPRM qui sera annexé au PLU lorsque le PPRM aura été approuvé.
- La densité de 25 logements à l'hectare demandée par le SCoT Sud-Loire
Il est rappelé qu'il s'agit d'une densité moyenne à trouver entre les différentes opérations de construction. Concrètement ces opérations pourront avoir une densité plus basse (maisons individuelles) et d'autres plus élevées (logements collectifs et intermédiaires dans les centres de quartier). Cette densité modulée permettra un parcours résidentiel plus complet. Les OAP du PLU répondent à cette question.
- L'opportunité de faire appel à des partenaires pour développer l'offre de logements sociaux
La commune a l'obligation de faire passer son parc de logement social de 4,6% à 20% avant 2025 (article 55 de la loi SRU). La commune souhaite programmer l'évolution de ce parc selon les besoins identifiés, la capacité des équipements à accueillir une population supplémentaire et enfin la capacité des finances communales. Le PLU prévoit donc des secteurs de mixité sociale et des OAP qui permettront d'augmenter le nombre de logements sociaux sur la commune.

- Le projet d'A45 Lyon/St-Etienne
Il est souligné que le projet d'A45 est un projet d'infrastructure nationale que la commune doit nécessairement intégrer dans le PLU. Il ne faut donc pas amener sur ce secteur de nouveaux habitants qui seraient exposés aux nuisances de cette autoroute. Le zonage du PLU qui classe les terrains proches en A ou N prend en compte cette dimension.
- La pollution sonore subie par les habitants du quartier du Sardon
Il est rappelé que c'est l'Etat qui est compétent pour l'édification de murs anti-bruit. Le PLU s'efforce de répondre à cette problématique en créant sur le quartier du Sardon un secteur où la construction de nouveaux logements est interdite à cause des nuisances générées par l'autoroute (pollution sonore, pollution de l'air).
- La modernisation et la sécurisation de l'échangeur du Sardon
Les travaux sur cet échangeur ne sont pas inscrits au contrat de plan Etat-Région en cours, néanmoins des réflexions sont en cours entre l'Etat, le Département et la communauté urbaine pour apporter des améliorations sur ce nœud routier complexe et dangereux.
- Le projet de zone d'activités de Grange Burlat
Ce projet a été redimensionné dans le cadre du projet de PLU. La partie Nord, actuellement classée en zone AUf, a fait l'objet d'un reclassement en zone agricole. La vocation de la zone sera artisanale. L'aménagement de cette zone s'effectuera sous maîtrise d'ouvrage communautaire.
- La constructibilité des terres agricoles pour les agriculteurs
Il est indiqué que la zone agricole (zone A) du PLU a vocation à permettre le développement de l'agriculture et le maintien des exploitations existantes. Les constructions liées à l'exploitation y sont donc autorisées. Il est rappelé à cette occasion que le projet de PLU entend rendre aux zones A et N 66 hectares de zones actuellement constructibles.
- La possibilité de faire des extensions et des piscines en zone N
Le règlement autorise l'extension des constructions situées en zone N sous conditions de surface, ainsi que la construction de piscine.
- Le devenir des constructions situées dans l'emprise de la servitude de transport de gaz
Le tracé de la servitude liée à la canalisation de transport de gaz, fait apparaître qu'un lotissement est fortement impacté par cette servitude. Son inscription est obligatoire. Cette servitude n'implique pas la nécessité de supprimer les constructions existantes, mais en cas de demande de travaux de construction, GRT gaz est systématiquement consulté.
- L'incidence des vestiges de l'aqueduc romain sur l'urbanisation
Il est précisé que les vestiges de l'aqueduc romain font partie des sites archéologiques recensés sur le territoire communal. Ils bénéficient d'une servitude d'utilité publique dont la DRAC est responsable (Direction Régionale des Affaires Culturelles) qui est annexé au PLU. En restreignant le développement résidentiel sur le coteau, les incidences du PLU sur la dispersion des vestiges de l'aqueduc du Gier sont de fait plus limitées.
- La protection des espaces naturels (et notamment Les périmètres de protection type Natura 2000)
Les périmètres de protection type Natura 2000 ou Znieff sont définis sur la base de critères environnementaux précis. Aucun espace de ce type n'a été relevé sur Genilac. Cependant le PLU s'efforce de répondre à cette problématique. Le paysage des vallons est préservé, car le PLU prévoit à la fois une zone naturelle N inconstructible, et le maintien des ripisylves. Une zone UCco est délimitée sur un groupe d'habitations existantes en raison de la proximité de milieux intéressants pour la biodiversité et donc de continuités écologiques entre ces milieux. 3 zones humides de plus de 1.000 m² ont été identifiées au titre de l'article L151-23, au crêt du Peu, la Combe et à Grand Pré. Les zones humides et leurs espaces de fonctionnalité sont protégés par un sur-zonage spécifique inconstructible.

- La qualité des projets urbains
Le PLU met en place plusieurs OAP (6) qui déclinent des principes d'aménagement et de formes bâties.
- L'incidence de la densification sur le centre ancien
La zone UA du centre ancien n'est pas concernée directement par des projets de nouveaux logements qui se situent tous hors du centre-bourg médiéval. Un seul tènement est programmé à une échéance de 10 ans sur le secteur dit rue d'Aran – route des Arcs, à proximité du nouveau parking public. Les deux tènements les plus proches du centre historique sont programmés à 15 ans : le tènement dit Forez Mat et un second tènement dit rue d'Aran – route des Arcs qui bénéficiera qu'une voie de desserte (un emplacement réservé est prévu pour une connexion avec l'actuelle rue du lotissement à l'ouest, un autre emplacement réservé est prévu sur la rue d'Arran). Le site le plus significatif en termes de volume, Arc en Ciel, a un accès direct sur la RD6. Parallèlement, les règles de stationnement ont été revues.
- La prise en compte du patrimoine
Le bourg se caractérise par sa forme concentrique préservée grâce au règlement qui vise à conserver les volumétries et les alignements. La chapelle de La Cula, les porches en sont identifiés au plan de zonage et protégés. Le château de Gravenand est également identifié et protégé comme éléments de patrimoine à protéger pour des motifs culturels et historiques. Le reste du parc du Château de Francou est préservé comme élément de paysage à protéger. Les vues restantes sur le grand paysage depuis la RD6 ont également fait l'objet d'une protection.

4 - Conclusion

La concertation prévue s'est donc bien tenue de manière continue durant toute l'élaboration du PLU.

Saint-Etienne Métropole et la commune ont tenu à associer l'ensemble de la population, notamment par l'intermédiaire de réunions publiques, réunions de quartier, réunions thématiques et par la publication d'articles et de dossiers dans le bulletin municipal pour les personnes qui ne pouvaient ou ne souhaitaient pas se déplacer. Des courriers ont été reçus en commune et à Saint-Etienne Métropole qui ont tous reçus une réponse.

Les modalités prévues dans la délibération du conseil municipal ont été respectées tout au long de la procédure. Les différents moyens de concertation proposés se sont révélés adaptés puisqu'ils ont permis, chacun à leur manière, d'informer, de débattre, d'échanger et de communiquer.

La forte participation aux réunions publiques, l'implication des habitants ayant participé aux réunions de quartier animées sous formes d'ateliers participatifs, l'importante consultation du site internet de la commune pour consulter les documents mis en ligne attestent de la bonne diffusion des informations et de l'intérêt porté au projet.

Les demandes reçues par courriers sont très majoritairement relatives à des maintiens ou des classements en zones constructibles de parcelles privées.

Les questions et observations émises en réunions publiques sont plus d'ordre général, comme la densité de construction, la prise en compte des risques ou les infrastructures routières.

Les agriculteurs ont pu également participer à la concertation grâce à une réunion spécifique pour mieux partager les enjeux de l'économie agricole sur ce territoire.

Le projet de PLU élaboré s'efforce de répondre à ces observations.